22 novembre 2021

Madame Brenda Lucki, commissaire

Direction générale de la GRC
Immeuble QG
73, promenade Leikin
Ottawa (Ontario) K1A 0R2

**Objet : Ne plus détenir une personne inconsciente dans une cellule d’un détachement de la GRC**

Madame la Commissaire,

Après avoir lu un article diffusé par l’ACAT Canada, mon indignation m’amène à vous écrire cette lettre.

Les agents de la GRC qui ont détenu Celine Samuel en novembre 2020 à Thompson, au Manitoba, ne se doutaient pas qu’elle était mourante. L’absence de considération pour la dignité humaine se trouve dans les conditions de détention et l’évaluation de l’état de santé d’une personne en état d’ébriété. Détenir madame Samuel dans une cellule de la GRC, sans couverture, ni oreiller, ni matelas, a été une mauvaise décision puisque, selon sa famille, elle était malade et avait récemment été hospitalisée. Comme madame Samuel n’était pas en état d’arrestation, son état aurait dû être correctement évalué avant de la détenir et durant sa détention. Il est déplorable que de telles situations existent dans un pays comme le Canada, qui a ratifié la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*.

À la suite de l’Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, vous avez tenu à vous excuser au nom de la GRC auprès des familles des femmes autochtones disparues ou assassinées. Votre discours contenait des promesses de changements, notamment l’amélioration des relations entre le corps de police et les communautés des Premières Nations. Le cas de Celine Samuel démontre bien que, malgré votre discours, des cas de traitements cruels, inhumains et dégradants ont encore lieu.

Dans un esprit de dialogue, j’aimerais vous demander d’humaniser les cellules de la GRC et de faire en sorte que cette nouvelle approche serve d’exemple pour les autres corps de police. Je pense aussi que, avant et durant une telle détention, l’état de santé d’une personne inconsciente devrait être dument évalué par un professionnel de la santé. La mort de Celine Samuel démontre encore une fois que la dignité humaine des Autochtones est piétinée par les services publics et que cela est parfois fatal.

Puissent ces suggestions vous inspirer. Dans l’attente d’une amélioration dans les relations avec les personnes autochtones, je vous prie d’agréer, Madame la Commissaire, mes respectueuses salutations.

Signature Nom Adresse